

# GUIDE PRATIQUE

## 2021 2027

La stratégie de développement locale, par les  
Acteurs Locaux

**OBTENIR UNE SUBVENTION  
POUR VOS PROJETS AVEC  
LES FONDS EUROPEENS**  
**LEADER ET FEDER OS5**

Ne pas jeter sur la voie publique



# **MOT DU PRÉSIDENT**

---

Franck Bonnet

Président du GAL Ruffécois

Vice Président du PETR Pays Ruffécois en charge du programme LEADER FEDER OS5\*



" Le PETR du Pays Ruffécois, cité à plusieurs reprises comme territoire exemplaire, met en place de nombreuses actions vertueuses en matière de transition énergétique, d'environnement et de santé.

Le programme LEADER FEDER OS5 est une opportunité pour le développement de notre territoire et un appui financier. Il permet aux porteurs de projets de bénéficier d'une aide européenne qui ne serait pas accessible sans la mobilisation des acteurs locaux. Nous avons aussi la chance d'avoir une ingénierie de proximité pour nous accompagner dans nos demandes.

Depuis 2008, environ 3 millions d'euros ont été attribués pour contribuer à la qualité de vie des habitants du Ruffécois.

En tant que Président du GAL, je vous encourage vivement à contacter l'équipe du PETR si vous avez un projet. "

\*OS : Objectif stratégique

A handwritten signature in black ink that reads "Franck Bonnet". The signature is written in a cursive, flowing style.

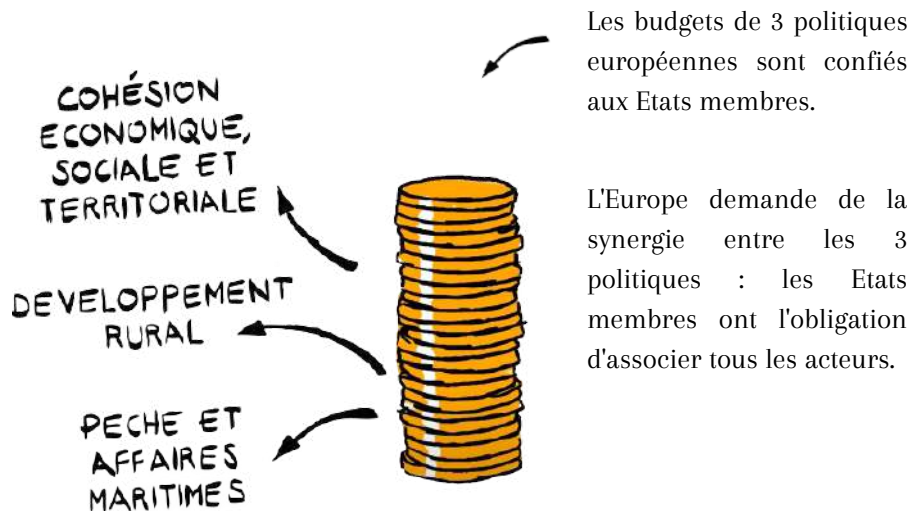
# LES FONDS EUROPÉENS

L'ambition française :  
Les fonds européens structurels et  
d'investissement (FESI) au service de la  
stratégie Europe

Pour faire face aux grands défis  
de l'Union Européenne, toutes  
ses politiques ont le même  
objectif : favoriser la croissance  
et l'emploi = stratégie  
intelligente, durable et  
inclusive.



Ces objectifs sont définis pour les 27 États membres pour une durée de 7ans.



Les budgets de 3 politiques  
européennes sont confiés  
aux Etats membres.

L'Europe demande de la  
synergie entre les 3  
politiques : les Etats  
membres ont l'obligation  
d'associer tous les acteurs.



## 4 fonds européens financent ces trois politiques



**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

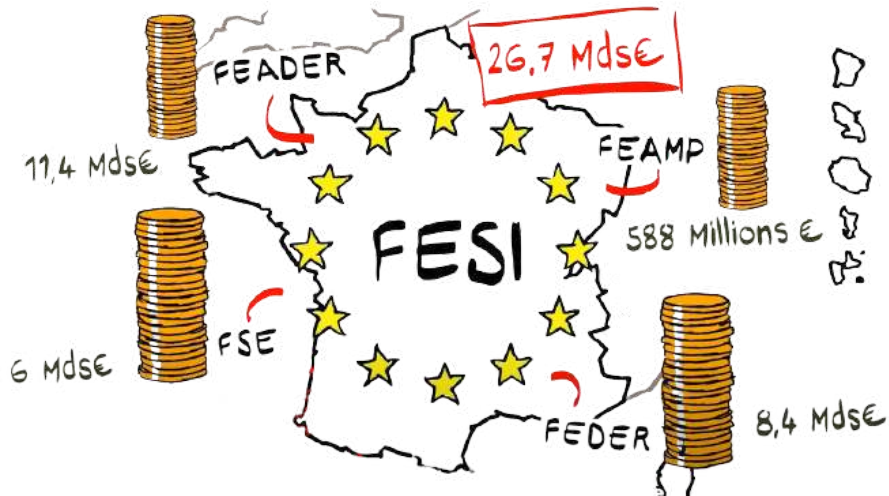
**FEAMP** : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FSE** : Fonds Social Européen

Chaque État membre adapte la façon de mettre en oeuvre les trois politiques européennes sur son territoire en fonction de ses caractéristiques et de ses besoins de développement.

### Pour la période 2014 - 2020



En France, la stratégie de chaque programme est définie et appliquée par un organisme appelé "autorité de gestion".

Pour le Pays Ruffécois, c'est la Région Nouvelle Aquitaine.



## LEADER

---

### Une valeur ajoutée aux projets des territoires

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement Rurale) est un des axes du FEADER. Le fonds soutient des projets de développement au sein des territoires ruraux, à l'exclusion des communes de + de 25 000 habitants. Chaque territoire dispose de sa propre stratégie = projet de territoire.

#### Le LEADER c'est :

- Une **stratégie de développement** définie par les acteurs locaux.
- Une approche **novatrice**, grâce au soutien d'actions innovantes.
- Une approche **multi-partenariale et ascendante**, fondée sur la participation d'une multitude d'acteurs publics et privés.
- Une approche **intégrée**, qui associe autour d'un même projet l'ensemble des acteurs et des secteurs qui participent au développement rural.
- La **coopération** entre territoires, qui est une valeur fondamentale du programme. Ce volet permet à plusieurs territoires de travailler ensemble sur un projet.
- Un **levier financier** pour débloquer des projets

#### Ses objectifs ?

Revitaliser les zones rurales.

Créer et soutenir l'économie locale.



## **FEDER OS5**

---

### Un nouveau fonds européen sur le territoire du Ruffécois

#### **Le programme FEDER est déclinée en deux objectifs stratégiques**

- L'OS\* 5.1, qui concerne la partie urbaine des territoires. Il couvre les territoires intégrant + de 100 000 habitants et ceux dont la part urbaine est supérieure à 50%. Il vise à encourager le développement social, économique et environnemental ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.
- L'OS 5.2, encourage le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et sécurité dans les zones rurales, par le développement local mené par les acteurs locaux.

Le Pays du Pays Ruffécois est concerné par l'OS 5.2.



## Comment le territoire peut-il en bénéficier ?

### 1 **Nommer une structure porteuse**

Le PETR du Pays du Ruffécois est la structure porteuse. La structure est désignée par les deux Communautés de communes du Pays Ruffécois afin d'assurer le portage technique, administratif et financier pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement local.

### 2 **Créer un Comité de Pilotage**

Le comité de pilotage (CoPil) est une instance décisionnelle qui est créée en amont de l'appel à candidature. Il est composé d'acteurs privés et publics locaux. Les membres du CoPil se rassembleront 3 à 5 fois lors de l'écriture de la candidature pour la prise de décision de la future stratégie locale.

### 3 **Concier les acteurs du territoire**

La stratégie de développement local en Nouvelle Aquitaine est conduite sous la forme d'une approche "ascendante" et donc mené par les Acteurs Locaux (DLAL). Ces acteurs ont été conviés lors des ateliers thématiques organisés par le PETR et ses techniciens, et rencontrés pour certain individuellement.

### 4 **Créer la stratégie officielle**

La stratégie du territoire est axé sur les besoins du territoire, qui ont été recensés lors des ateliers thématiques. C'est à partir de ses besoins que les acteurs du territoire ont élaboré la stratégie européenne et les fiches actions, qui précisent les différentes règles pour qu'un porteur de projet puisse bénéficier d'un fonds.

### 5 **Créer le Groupe d'Action Locale (GAL)**

Le GAL est composé une fois la stratégie officielle annoncée.

### 6 **Candidater**

Une fois la stratégie réalisée, la candidature est envoyée au service Europe de la Région Nouvelle Aquitaine pour validation.



# GRUPE D'ACTION LOCALE

---

## Un GAL, c'est quoi ?

Une instance décisionnelle unique de gouvernance.

## Sa composition

Il est composé de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux.

La prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

## Son rôle

Élaborer et mettre en oeuvre la stratégie de développement local de son territoire.

## Ses missions

- 1 Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et mettre en oeuvre des opérations.
- 2 Élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires des projets qui seront soutenus.
- 3 Préparer et publier des appels à proposition.
- 4 Sélectionner des opérations, déterminer le montant du soutien.
- 5 Assurer le suivi des progrès accompli dans la réalisation des objectifs de la stratégie.
- 6 Évaluer la mise en oeuvre de la stratégie.

# DEMANDE DE SUBVENTION

---

## Les différentes étapes

1

### **L'éligibilité du projet**

Il est primordial que votre projet soit lié à la Stratégie de Développement du Ruffécois pour bénéficier d'un fonds européens. L'animateur vous conseillera de façon à ce que votre projet puisse bénéficier d'une aide. L'équipe se chargera de vous guider vers les acteurs qui pourront vous aider techniquement et financièrement.

2

### **Votre projet est éligible**

Un formulaire de demande de subvention sera à compléter par vos soins. À compter du 01 Janvier 2023, les porteurs de projets devront déposer et suivre leur dossier en ligne sur "Mes démarches en Nouvelle Aquitaine". L'équipe reste bien évidemment disponible pour vous accompagner.

3

### **Présentation du projet en Comité de programmation**

Le Comité de programmation est l'instance décisionnelle de la sélection des projets en regard de la cohérence avec la stratégie locale de développement. Il vous sera demandé de présenter votre projet devant cette instance qui l'évaluera à travers une grille de sélection créée par le GAL.

Une fois le projet et le montant de la subvention sélectionnés, la décision du GAL est envoyée à la Région pour une nouvelle validation réglementaire. Le paiement n'interviendra qu'une fois la procédure complète et les investissements réalisés.

Durant toute la procédure, l'animateur est en contact direct avec la Région qui fixe les règles. Si la possibilité de demander une subvention européenne est une opportunité sur le territoire, c'est une étape qui peut être lourde. Il est important d'être rigoureux sur sa demande pour pouvoir bénéficier d'une aide.

## MEMBRES DE L'ÉQUIPE LEADER

---



JÉRÉMY SÉRINO

**Animateur Leader**

Anime le programme Leader.

Il accompagne les porteurs de projets et assure le suivi administratif et comptable.

☎ 06.44.89.50.33

leader.ruffecois@orange.fr

---



ANNA MIGNON

**Chargée Stratégie Leader/Feder OS5**

Élabore et anime la stratégie du territoire pour le programme Leader/Feder OS5 2021-2027.

☎ 06.41.86.20.65

candidature.ruffecois.leader@orange-business.fr

---



CORINNE VIETTE

**Gestionnaire**

Assure la gestion budgétaire et comptable.

☎ 05.45.20.00.55

compta.ruffecois@wanadoo.fr

---



JÉRÔME MOREAU

**Conseiller environnement**

Jérôme apporte un appui environnemental aux porteurs de projet dans le cadre du programme LEADER.

☎ 06.84.17.31.04

tech-env.ruffecois@wanadoo.fr

---



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



Rue du Château - BP90033 - 16 230 MANSLE  
05 45 20 34 94

Crédits photos : PETR Pays du Ruffécois